

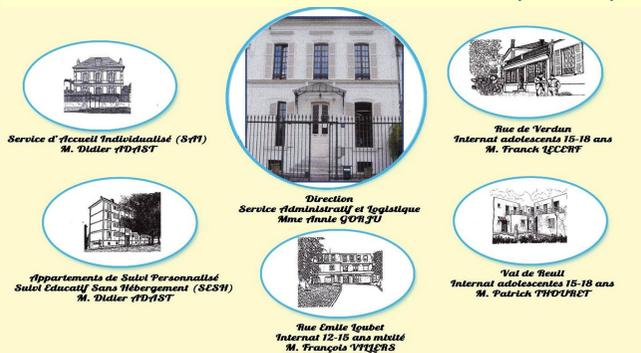
Le Ricochet

Le caractère spécifique de la MECS Le Ricochet *Ensemble Educatif Diversifié* est d'offrir **différentes réponses éducatives aux besoins sociaux d'adolescents en difficultés**, lesquelles sont mises en œuvre par ses «4 services socio-éducatifs» sur plusieurs villes du département.

La démarche pédagogique de l'établissement est de **diversifier ses modalités d'hébergement et d'accompagnement** et d'**individualiser ses actions éducatives auprès des jeunes et des familles**.

Cette diversité de services socio-éducatifs offre aux jeunes accueillis dans l'établissement, la possibilité de **passerelles et/ou de relais internes** : l'objectif est d'assurer la **continuité du parcours des jeunes, marqué par des étapes d'autonomie progressive**, malgré les ruptures et les aléas inhérents à la vie des adolescents.

MECS LE RICOCHET *Ensemble Educatif Diversifié*



Direction et Administration

211, Rue de Verdun
BP 330—27203 VERNON Cedex
Tel : 02 32 71 02 03
Fax : 02 32 21 58 43
Mail : mecslericochet@lesfontaines.fr

4 Services Educatifs :

- **Service d'Accueil Individualisé (SAI)**
 Chef de service éducatif : 02 32 21 81 36
 Fax : 02 32 21 81 39
 => **Placement familial**
 => **Suivi Éducatif Sans Hébergement (SESH)**
 53, Avenue de Rouen
 27200 VERNON
 Equipe Educative : 02 32 21 61 55
 => **Appartements de Suivi Personnalisé (ASP)**
 2 Rue Alsace Lorraine
 27200 VERNON
 Equipe Educative : 02 32 51 13 99
 41, Cour de la Lance — Apt 317
 27100 VAL DE REUIL
 Equipe Educative : 02 32 59 04 63
 => **Mesure d'Accompagnement Educatif à Domicile (MAED)**
- **Service Adolescents (RDV)**
 Chef de Service éducatif: 02 32 71 02 01
 Fax : 02 32 21 58 43
 209, Rue de Verdun
 27200 VERNON
 Equipe Educative : 02 32 71 02 00
- **Service Adolescents (VDR)**
 Chef de Service éducatif: 02 32 61 30 18
 Fax : 02 32 59 43 48
 20, Cour des Mousquetaires
 27100 VAL DE REUIL
 Equipe Educative : 02 32 59 82 18
- **Service Pré-Adolescent(e)s (REL)**
 Chef de Service éducatif: 02 32 51 85 93
 Fax : 02 32 71 17 67
 70, Rue Emile Loubet
 27200 VERNON
 Equipe Educative : 02 32 51 80 74



Le Ricochet



S e r v i c e d ' A c c u e i l
I n d i v i d u a l i s é

A p p a r t e m e n t s d e
S u i v i
P e r s o n n a l i s é



Direction et Administration :
 211 Rue de Verdun — BP 330
 27203 VERNON Cedex
 Tel : 02 32 71 02 03
 Fax : 02 32 21 58 43

Une expérience et une expertise dans la prise en charge d'adolescents et adolescentes depuis 1971 :

Dans le cadre d'une décision administrative et/ou judiciaire, l'accompagnement de suivi personnalisé (ASP) est une des modalités proposées dans l'établissement.

Depuis 2008, le service SAI de la MECS Le Ricochet *Ensemble Educatif Diversifié*, propose aux prescripteurs, aux familles et aux jeunes un suivi personnalisé en appartement.

Les ASP s'adressent essentiellement à des jeunes majeurs ou proches de la majorité engagés dans un projet professionnel et/ou scolaire. Ces jeunes sollicitent, par écrit, les services de l'ASE/ UTAS, pour un accompagnement éducatif individualisé.

En cas de décision judiciaire, pour les mineurs proche de la majorité, les droits de visite et d'hébergement sont fixés par la décision judiciaire.

Les appartements de suivi personnalisé (SAI / ASP) : une prestation à la croisée de 3 UTAS :

- * Louviers
- * Vernon
- * Evreux

Une équipe qualifiée et expérimentée :

- * Un temps de chef de service
- * 3 éducateurs/trices assurent la prise en charge des jeunes bénéficiaires
- * Un temps de psychologue

Des appartements mis à disposition (contrat entre l'établissement et le jeune bénéficiaire) sur Vernon, Louviers.

Un partenariat privilégié :

- * Services sociaux de milieux ouverts (ADAEA, ASEF Les Nids, ASE / UTAS)
- * Tribunal pour Enfants, Parquet
- * Etablissements scolaires et professionnels (CFA, lycées, GRETA...)
- * Mission locale, Pôle emploi
- * CMP, hôpitaux de proximité (Elbeuf, Vernon, Evreux)
- * Bailleurs locaux, Eure Habitat, FJT...
- * Services de police
- * Mairies, CCAS
- * CAF, CPAM, Préfecture

Moyens techniques :

- * Réunions de service hebdomadaires
- * Analyse des pratiques 1 fois/mois
- * Formations continues

Obligations légales (loi du 2.01.2002) :

- ⇒ Signature d'un contrat entre la famille, ou le jeune majeur avec le service gardien ASE / UTAS (échéances)
- ⇒ Signature d'un DIPC entre la famille et l'établissement (objectifs à atteindre) **ou**
- ⇒ Un contrat de séjour avec le jeune majeur et l'établissement (objectifs à atteindre)

Prestations :

- * **Un suivi, un accompagnement éducatif et social adapté aux besoins de chacun (jeunes et familles) du lundi au samedi 12h.**
 - Un soutien dans les démarches administratives et la gestion budgétaire
 - Des rencontres et entretiens mis en place sur le service ou à l'appartement des jeunes. (minimum 1/semaine)
 - Une action éducative modulée en fonction des particularités et de l'actualité de chaque situation
- * **Une permanence téléphonique 24h/24h et une intervention possible (en cas d'urgence) 365 jours par an.**
 - La mise en œuvre d'un projet individualisé (cf projet d'établissement)
- * **Un suivi psychologique :**
 - Une rencontre avec la psychologue du service est organisée à l'admission puis des entretiens sont possibles et conseillés.
- * **Des rencontres régulières avec les prescripteurs afin d'évaluer les projets**